



Fort Orange (Albany) à l'époque des guerres indiennes

Léo-Paul Desrosiers

Number 30, 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079698ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079698ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Desrosiers, L.-P. (1965). Fort Orange (Albany) à l'époque des guerres indiennes. *Les Cahiers des Dix*, (30), 19–33. <https://doi.org/10.7202/1079698ar>

Fort Orange (Albany) à l'époque des guerres indiennes

Par LÉO-PAUL DESROSTERS,
de l'Académie canadienne-française.

Ce n'est pas à la fin mais au début des études sur les guerres franco-iroquoises qu'il faudrait se rendre compte d'un fait capital : dans la Nouvelle-France et dans la Nouvelle-Hollande qui deviendra l'Etat de New-York, les relations avec les Indiens étaient conduites d'une façon totalement différente.

Au Canada, la juridiction du gouverneur-général était exclusive. A l'occasion, il rassemblera les notables, surtout les missionnaires, les interprètes, les hommes d'affaires pour solliciter et entendre leurs opinions; mais c'est toujours lui qui prendra la décision finale. A Ville-Marie, qui jouit pourtant d'une certaine autonomie, se tiendront de multiples conseils, se prononceront des harangues, se formuleront des propositions; parfois le gouverneur ou son délégué sera présent et apportera les réponses; dans le cas contraire, les ambassades poursuivront leur route jusqu'à Québec où recommenceront les cérémonies. Comme en nos Etats modernes, les affaires extérieures dépendront de la plus haute autorité.

A Orange, qui deviendra Albany, elle seront, tout au contraire, du ressort presque exclusif de la municipalité. Ce fort tout d'abord, ce village ensuite, jouira en cette matière de droits et de privilèges qui nous étonneront parce qu'ils rappellent les puissantes Communes du monde médiéval; dans ses frontières, il agira comme un Etat quasi souverain.

Comme on le sait, Orange occupait une position privilégiée à la tête de la navigation sur l'Hudson, loin à l'intérieur des terres. Son histoire commence avec l'arrivée du capitaine Hudson, sur le *Half-Moon*. Celui-ci passe un mois de septembre délicieux dans la région. Il signale que des Français venaient là avant lui pour la traite avec les aborigènes. D'autres vestiges indiquaient que, dans ces parages, comme dans le Saint-Laurent, des pêcheurs avaient précédé les découvreurs.

Durant cette ère première, de nombreuses tribus indiennes habitaient les rives. La plus peuplée sans doute était celle des Mohicans qui occupait plusieurs lieues. La première habitation hollandaise sera édiflée sur une île, juste en face du rivage où s'élevait une bourgade de ces indigènes. Elle sera « conservée dès le début comme une place commerciale, les fortifications n'ayant pas d'autre objet que de protéger les occupants et leurs marchandises contre les attaques des Sauvages... »

On constate tout de suite que les Mohicans peuvent empêcher les Iroquois de se rendre au poste hollandais. Déjà les deux peuples sont en guerre. Les Hollandais commettent une faute : ils s'unissent à leurs voisins, les Mohicans, ils acceptent d'envoyer leur commandant et six hommes, avec des mousquets, prendre part à un combat. C'était encore l'époque où les coups de feu jetaient la panique parmi les Sauvages. Mais cette fois, les Agniers lancent une telle volée de flèches qu'ils obtiennent la victoire et que les blancs sont tués ou faits prisonniers. Plusieurs mois plus tard, à la suite d'une autre bataille, ils évinceront leurs ennemis de la région et se donneront un libre accès au fort, et ainsi aux marchandises européennes. Pendant quatre ou cinq décennies, les documents ne parleront que des « Maquas », le premier nom que l'on donnera aux Agniers, ce qui laisse croire qu'ils étaient la seule tribu iroquoise à avoir entamé des relations avec les blancs. Le nouveau commandant du fort se rendra vite compte que l'alliance trop étroite avec les Mohicans a été une maladresse. Il se rendra chez les vainqueurs, qui s'excuseront de lui avoir tué des hommes, car ils ne veulent pas entrer en guerre avec les Européens. Un accord amical interviendra tout de suite. A partir de cette date, Iroquois et Hollandais noueront des relations amicales que les documents enregistrent d'une façon directe ou indirecte. Les premiers prêteront même leur assistance militaire aux seconds, leurs ambassadeurs seront les arbitres d'un conflit.

Il serait trop long de poursuivre cette histoire souvent mouvementée des débuts. Tout d'abord, c'est la Compagnie colonisatrice qui détient le monopole du commerce des fourrures. Cependant, des Hollandais, des Anglais venus du dehors, deviennent coureurs des bois et vont arracher les pelleteries aux indigènes avec des marchandises ou avec de l'eau-de-vie. La forêt immémoriale protège leurs allées et venues. Ces aborigènes, les Agniers en particulier, demandent, exigent même des armes à feu. Ils les veulent avec une détermination furieuse. Dépouillés de sagesse et de prudence, les traitants accèdent à leurs désirs. On parlera bientôt

des quatre cents fusils que possédera la tribu iroquoise de l'est et de la solidité que ces tirailleurs donneront à son armée.

Une conséquence dangereuse éclate au grand jour : ces « barbares » sont beaucoup plus nombreux que les blancs, et s'ils sont armés comme eux, ils deviendront leurs maîtres. Dans le même temps, la Compagnie abandonne son monopole : n'importe quel particulier peut faire la traite. Aussitôt, les Hollandais se muent en traitants, les colons accourent pour participer à cette aubaine. Mousquets, munitions se vendent de plus belle. La Nouvelle-Hollande paiera la première le coût de ces imprudences : elle devra mâter des révoltes et des prises d'armes des Indiens de ses territoires; de nombreux habitants perdront la vie. En second lieu commenceront les raids des Iroquois contre les peuplades des alentours et, en particulier, contre la Nouvelle-France où se fait un si grand commerce de fourrures.

Dans le temps où se fonde Ville-Marie, au Canada, la Compagnie tente d'abolir ce commerce en armes qui contient tant de dangers. Elle le prohibe d'abord sous peine de mort; un peu plus tard, sous peine d'amende seulement. Seuls, ses fonctionnaires peuvent négocier les ventes. Il est trop tard. Les indigènes plaident que c'est pour leurs chasses et non pour leurs guerres qu'ils ont besoin d'armes à feu. Tous savent bien que c'est en réalité pour des fins militaires. D'autre part, ils menacent maintenant. On adopte la politique de leur en vendre avec modération. Mais comment exercer une surveillance sévère, efficace, dans une région forestière presque inhabitée.

Durant ces années tourmentées, on ne trouve guère de références à Fort Orange et aux Agniers. On suppose un commerce régulier, des relations amicales, un ordre qui tend à s'établir. Il vient même des fourrures du Canada. Les Hollandais invoqueront plus tard un traité conclu en 1643 avec les « Maquas ». Il semble bien qu'il s'agissait des Agniers, leurs voisins immédiats, dont la force militaire était grande.

C'est durant la décennie qui suit la fondation de Ville-Marie que le grand avenir de Fort Orange se prépare. Ses habitants, comme ceux d'ailleurs des agglomérations nombreuses, rêvent sans doute d'une municipalité calquée sur celles de la mère-patrie. Là, elles jouissaient de pouvoirs étendus. Leur constitution était plus oligarchique, aristocratique que démocratique. Un sénat se maintenait toujours en existence; il remplaçait lui-même ses membres qui décédaient. C'est lui qui choisissait le conseil municipal chargé de l'administration de la ville. Vers 1652,

la Compagnie instaura ce régime en Amérique. Les autorités locales dresseraient une double liste des personnes auxquelles elles voulaient confier la gestion des affaires; elles l'enverraient à New-York, alors la Nouvelle-Amsterdam, où le gouverneur, au nom de la Compagnie, triait les élus qui deviendront plus tard les célèbres commissaires.

Le véritable conseil municipal ne se composa au début que d'un petit nombre d'élus, cinq ou six échevins; ils auraient à leur tête un maire. Ils nommeraient les fonctionnaires subalternes à l'exception du secrétaire dont la nomination dépendrait du gouverneur. Ils possédaient les pouvoirs législatifs et judiciaires, ce qui signifie qu'ils pourraient passer des règlements et que ses propres juges imposeraient les peines pour les infractions; qu'en plus, leur propre police rechercherait les délinquants. Le conseil avait toute autorité sur le commerce des pelleteries, le régissait par ses lois, tentait de mettre fin aux abus. Il avait toute latitude pour négocier avec les Indiens, écouter les harangues, donner des réponses aux propositions, offrir des présents, préparer et signer les traités. De plus, il jouissait du privilège vraiment extraordinaire d'imposer en sa faveur le monopole de la traite et de la réserver à ses propres administrés, les « Orangistes »; bien plus, il pouvait accepter ou refuser les demandes des individus qui désiraient s'établir dans la place, c'est-à-dire augmenter ou restreindre le nombre des personnes qui profiteraient des avantages de ce commerce.

Il va de soi que dans les affaires d'une gravité exceptionnelle, les commissaires s'entendaient avec le gouverneur, collaboraient avec lui, demandaient son assistance. Orange ne jouissait pas d'une indépendance absolue : elle appartenait à un pays dont elle devait observer la législation et respecter l'autorité souveraine; ses règlements devaient entrer dans les cadres de la législation hollandaise. Sur quelques points, le régime était imprécis, en conséquence élastique et le bon fonctionnement dépendrait de la sagesse des personnes intéressées.

Cette constitution exceptionnelle durera au-delà d'une centaine d'années sans modifications importantes. Ailleurs, dans la Nouvelle-Hollande, la disparition assez rapide des Indiens, leurs déplacements, mettront fin assez tôt à des droits identiques. Mais ici, la tenace survie de la Confédération iroquoise enfoncée dans l'intérieur du continent, sa stabilité, ses liaisons avec l'ouest et le sud-ouest, assureront la longue

carrière d'Orange. La porte accueillante une fois ouverte ne se fermera pas de sitôt.

Les conséquences d'un tel régime sont nombreuses et d'une importance exceptionnelle. Sans doute, donna-t-il à la place un aspect pittoresque : tous les domiciles d'Orange sont des lieux de traite; ils s'ouvrent aux Indiens qui y entrent comme chez eux, y mangent, y dorment parfois. Des règlements empêchent le raccolage trop actif de la clientèle. De là naît la concurrence, l'émulation entre les traitants, et ensuite les relations de bon voisinage. Tous ne savaient pas la langue iroquoise, mais en apprenaient des bribes car il faut bien se comprendre un peu. Aussi Fort Orange sera toujours bien renseigné sur les mouvements de l'opinion en Iroquoisie, sur les rumeurs qui circulent, sur les entreprises en cours, sur les guerres et autres sujets. Nous n'aurons que bien rarement ici ces incertitudes, ces hésitations, ces vacillements dans la politique, si fréquents en Nouvelle-France. A Québec, on retarde les décisions, on les prend souvent au hasard, on en choisit de mauvaises parce que l'ignorance sévit parfois à un degré étonnant. On aboutira quelquefois à un irréalisme dangereux. Pas toujours, mais en particulier avant 1667 et durant les administrations de La Barre et de Denonville.

De ces relations de voisinage naîtra aussi la possibilité de donner le coup de pouce aux événements, c'est-à-dire d'influencer les Iroquois dans un sens ou dans l'autre; ou encore de les manier, de les manoeuvrer, de les diriger en sous-main. On le constate nettement en maintes circonstances.

D'autre part, les commissaires, c'est-à-dire les membres du Conseil municipal, étaient mieux renseignés que les autres parce qu'ils prenaient part aux conseils et suivaient toute l'affaire de près. De plus, pour les aider, ils consultaient une documentation abondante. Ces corps divers, le conseil, les magistrats, la police rédigeaient des procès-verbaux, des documents de tous genres.

Jamais sans doute on n'aura vu une telle accumulation d'écrits, car les archives étaient classées avec assez de soin. On en a publié un grand nombre dans des volumes massifs, on en publie encore aujourd'hui. Sans compter les lettres, les rapports, les instructions.

Puis tous ces individus étaient avant tout des hommes d'affaires, avec les qualités et les défauts de leur classe. On décèle en eux de l'habileté, de l'ingéniosité; mais aussi de la dureté, de la cruauté. La soif du profit commande trop les actes. Orange s'ingénie aussi à trouver, fabri-

quer ou faire fabriquer les meilleurs articles de traite, à les vendre bon marché pour attirer et retenir la clientèle.

Que les Iroquois bien armés, bien pourvus de munitions, déçiment les peuplades, les lancent sur la route de l'exil, attaquent les postes de la Nouvelle-France, massacrent et torturent les colons, ne les émeut pas plus que de raison. Parfois quelques bons conseils, mais pas trop appuyés. Et souvent l'on devine des orientations générales qui viennent assez en conflit avec la bonne morale. Ces marchands ne manquent pas de réalisme, du meilleur et aussi du pire.

D'autre part, ils avaient trouvé dans les Iroquois des partenaires dignes d'eux. Ces indigènes comprenaient bien en premier lieu l'avantage que leur donnaient les armes à feu contre leurs ennemis rapprochés, et, en second lieu contre les peuplades de l'ouest et du nord qui n'en obtiendront que bien plus tard. Ils désiraient en plus des marchandises européennes qui leur seraient utiles dans leurs cabanes; les soldats du régiment de Carignan seront surpris par l'aspect, le contenu de ces demeures. Assez bien protégés par leur situation géographique, soit la hauteur des terres au sud du lac Ontario, ils se lançaient dans toutes les expéditions militaires qui leur rapporteraient des pelleteries.

Au début, toutefois, les « Orangistes » commirent une faute qui aurait pu leur coûter cher. Les documents hollandais, comme les canadiens, indiquent assez nettement qu'ils n'eurent tout d'abord des relations commerciales ou autres qu'avec les Agniers qui leur cachaient le reste de la Confédération. Cette tribu arrogante et dominatrice refusa-t-elle d'abord passage aux autres? Imposa-t-elle des droits de péage trop élevés? Se fit-elle l'intermédiaire forcé pour le commerce des pelleteries? C'est ce que racontent les *Relations des Jésuites*. Vers 1657 les autres Iroquois seront mentionnés à Orange; sous le nom de Sinèkes, ils étaient venus à plusieurs reprises en Nouvelle-France pour se plaindre de leurs congénères et demander l'établissement de relations commerciales. Pendant un temps, un jeu sourd se joue entre les Hollandais alliés aux Agniers et les Français unis aux Sinèkes. Mais la Nouvelle-France n'avait pas la force, ni la lucidité sans doute, ni les renseignements sûrs qui lui auraient permis de scinder la Confédération en deux quand c'était possible.

Mal connus, ces événements permirent la naissance en Iroquoisie d'un parti pro-français dont Garakonthié fut le grand chef. Il connut ses heures de gloire en 1665-1667; il se développa avec les missionnaires

jésuites; il disparut presque complètement sous La Barre et Denonville pour renaître vers 1693 et livrer au parti pro-anglais une bataille longue et âpre.

Fort Orange était intéressé dans le commerce; il ne s'occupa guère de conversions, de religion, d'explorations, d'études ethnographiques. Il laissait assez la bride sur le cou aux Iroquois dans leurs entreprises militaires et leurs relations extérieures. Il ne tenta pas de hausser ces indigènes à une civilisation supérieure. Il semble avoir été satisfait quand ces alliés attaquaient la Nouvelle-France, le catholicisme, c'est-à-dire le vieil ennemi.

Toutefois, en 1664, il connut un grand danger. La Nouvelle-Hollande n'était pas une colonie plus prospère que la Nouvelle-France, sa voisine. Elle traînait continuellement de l'aile. Aussi l'Angleterre décida de s'en emparer, et deux frégates réussirent ce coup de maître. La Nouvelle-Amsterdam devint New-York et Orange, Albany. L'oligarchie de cette dernière place perdrait-elle sa position privilégiée? Heureusement, les conquérants n'étaient pas nombreux, leur emprise fut d'abord précaire; ils composent avec les vaincus, au lieu de leur imposer une capitulation draconienne. Les articles maintiennent en existence les institutions hollandaises. Le cas d'Albany est tellement particulier qu'il nécessite des pourparlers. Des représentants de la place viennent discuter la question avec le gouvernement. On conçoit assez facilement l'embarras de Nicolls: laissera-t-il bien vivante cette Commune d'autrefois dirigée, habitée par des Hollandais qui peuvent exclure les Anglais du commerce des pelleteries tel qu'il se pratiquait chez eux? Détruira-t-il le monopole qui enrichit de nombreux habitants? Non. Il ne touchera pas aux privilèges de la place mais à certaines conditions assez anodines, posées à ce moment-là ou quatre ans plus tard.

Il exigera que son plus haut représentant dans le fort, le commandant de la garnison maintenant anglaise, collabore étroitement avec les magistrats pour la conservation de la paix. Celui-ci recevra des instructions supplémentaires: « Dans les affaires très importantes et les traités avec les Indiens, vous siégerez dans le fort avec le maire et les commissaires; vous serez le président des assemblées, et, dans le cas où les voix seraient égales, votre vote sera décisif. Mais devant les tribunaux civils, pour les affaires ordinaires, vous n'aurez rien à faire ». C'est lui qui fera le choix dans la double liste des candidats aux hautes fonctions municipales. Si les Indiens suscitent des querelles dans la

place ou au dehors, il se joindra aux autorités municipales pour les étudier, en dresser rapport pour le gouverneur et attendre ses ordres. Il se joindra aux commissaires pour donner des avis ou des conseils aux sachems qui viendront tenir conseil; pour donner des réponses à leurs propositions ou en formuler; enfin, il peut recevoir des présents des Indiens, mais s'il leur en offre, c'est lui-même qui les paiera.

Les Anglais se donnent ainsi un droit de regard sur les affaires indiennes d'Albany. Ils affirment leur domination. Ils s'ingèrent et surveillent, prennent part à la gestion. Mais le commandant du fort devient avec le temps un Albanien.

Les Hollandais de la place seront assez habiles pour admettre d'autres Anglais à partager les bénéfices du monopole des pelleteries et ses responsabilités. Bientôt, ils s'entendront. On ne sait pas assez que la Hollande remit la main sur sa colonie pour quelques mois. L'Angleterre la reprend de nouveau, et alors se développera pleinement cette oligarchie de la richesse, anglo-hollandaise, qui dirigera les destinées de Fort Orange, devenu Albany. Dans son sein, on découvrira plus tard l'homme le plus riche des colonies. Surtout intéressé dans l'argent, il produira plusieurs familles qui donneront à l'Etat de grands hommes.

Alors, la conquête qui aurait pu détruire la Commune d'Albany, la confirme dans ses droits et privilèges, lui donne après quelques années un regain de vie.

Les conditions se sont modifiées, toutefois. La France a pris possession de l'Iroquoisie, et les missionnaires sont entrés dans le pays pour convertir, franciser les indigènes. Le courant iroquois des pelleteries peut dévier vers Ville-Marie ou la Nouvelle-France; les Sinèkes, en particulier, subissent la tentation.

Mais les Albaniens font face à la musique. Ils donnent pour les pelleteries des prix plus élevés que les Français. Alors s'ouvre l'ère de la contrebande qui fera couler beaucoup d'encre. Les fourrures canadiennes ont tendance à descendre à Albany au lieu de s'en aller à Québec. Ce sont les Indiens du Canada qui ont envie de suivre la même direction. Et bientôt, paraît-il, des Français voudront prendre avantage de cette situation. On impliquera Frontenac à fond dans ce commerce clandestin; mais il est sûr que Frontenac fut le premier gouverneur à dénoncer dès le début cette situation aux ministres de Louis XIV et à conseiller des mesures appropriées. Il parla avec énergie et détermination comme c'était son habitude. Mais le roi ne corrigea pas le mal. Et alors se déployèrent

en quelques années toutes les conséquences désastreuses de cette différence de prix.

Les Albaniens étaient heureux. Ils se tenaient derrière leurs comptoirs et voyaient arriver les cargaisons de peaux. Tous les Iroquois leur étaient maintenant revenus. Une partie de leur pays pouvait appartenir à la France, mais ils visitaient continuellement Albany pour leurs affaires. Malgré les Andastes qui se tenaient à l'affût sur la grande piste de l'Iroquoisie, les Sinèkes eux-mêmes ne parlaient plus de venir à Ville-Marie. Grâce à ces relations commerciales, tout ce territoire était une zone d'influence anglaise.

En second lieu, les Albaniens purent contrecarrer l'influence persistante des missionnaires catholiques; les Relations de ces derniers nous offrent bien des exemples de ces persécutions. Ils ne réussirent pas complètement, car un fort parti français se maintenait en Iroquoisie. Même dans le fort, les Albaniens faisaient une propagande anti-catholique : Garakonhié dut défendre sa foi après sa conversion.

Et plus tard, quand la politique de la France et celle de l'Iroquoisie se heurtèrent à l'ouest et au sud du lac Michigan, les Albaniens étaient présents pour envenimer le conflit et appuyer leurs alliés commerciaux. Une ère dangereuse s'ouvre. Les deux ennemis traditionnels de la Confédération iroquoise, les Mohicans à l'est, les Andastes au sud, sont maintenant détruits. L'Iroquoisie reste enivrée de sa force. Il faudrait que la France repense toute sa politique, examine les problèmes de fond, en vienne à une entente. Mais elle ne le fait pas, et la situation se détériore d'année en année. A la fin, Frontenac demande des troupes, non pour faire la guerre, mais pour inspirer la crainte. On ne lui envoie aucun soldat. Toutefois, il est prudent, bon joueur; il oppose aux Iroquois menaçants et qui commettent bien des insolences, une ligue défensive composée des Français et des Indiens alliés. Sait-il que les Albaniens ont déjà posé les premiers jalons pour mettre la main sur l'Iroquoisie si la France veut la punir ?

Jusqu'à ce jour, les Albaniens sont à peu près uniquement des hommes d'affaires. Ils ont des oeillères et ne voient guère les questions politiques nationales. Des boutiquiers retors, adroits, qui surveillent bien leurs intérêts, mais qui n'ont que faire des problèmes vastes comme l'avenir de la race française ou de la race anglaise en Amérique. Ou bien ils n'aperçoivent pas les vastes conséquences des événements qui se déroulent autour d'eux.

Survient alors un gouverneur de l'Etat de New-York qui a grande allure et qui, lui, se servira des Albaniens, les dirigera, les lancera dans sa bataille. Il apparaît à l'époque où Frontenac quitte la Nouvelle-France, remplacé par La Barre qui connaît très mal le problème. Le nouveau gouverneur new-yorkais a de l'envergure, de la hardiesse, du doigté. Tout indique qu'il saisit vite le rôle que les Albaniens peuvent jouer dans la grande histoire. Il ne les moleste pas, bien au contraire. C'est en 1686, peu d'années après son arrivée, qu'il gratifie les Albaniens de la Grande Charte de leurs libertés. En réalité, elle n'octroie pas de privilèges autres que ceux que nous connaissons déjà, mais les inscrit en blanc et en noir dans un document nouveau. Elle les éclaire, les codifie, les prolonge. Comme le dit un historien, « un système général d'administration locale, les relations avec les Indiens comprises, qui s'était développé graduellement », fut rendu permanent et plus systématique. L'écrit apportait une « fondation légale aux pouvoirs des commissaires ». Il assurait par là même une longue survie à la Commune.

Les principales modifications sont les suivantes. Le gouverneur nommera chaque année le maire et le shérif, mais ce sera sur l'avis de son conseil. Le mode électoral est introduit pour l'élection de six échevins et de six assistants. Le conseil municipal choisira le trésorier. Le maire remplira les fonctions de recorder et de coroner. Les échevins reçoivent des pouvoirs judiciaires assez étendus. Ces dispositions et d'autres du même genre indiquent de façon nette que l'oligarchie des traitants de pelleteries, le monopole, la Commune continuent à être les maîtres chez eux, dans tous les domaines. L'article le plus important demeurait celui qui accordait au conseil municipal le droit de régir le commerce et les relations avec les Indiens. D'autre part, les premiers paragraphes contenaient bien des éloges pour les « Orangistes » devenus des Albaniens. Puisque, disent-ils, eux et leurs prédécesseurs ont joui du privilège de conduire les relations commerciales ou autres avec les Indiens de l'est, du nord et de l'ouest, et ceci d'une façon exclusive; puisque ce droit leur a été confirmé de temps à autre par des gouverneurs, des généraux, soit hollandais, soit anglais; puisque ce régime s'est révélé à l'usage très avantageux non seulement pour la ville d'Albany, mais encore pour toute la colonie; puisque la prudence, le zèle des commissaires et des magistrats ont conduit à une surveillance ordonnée de ce négoce, à son développement et à l'augmentation des revenus de Sa Majesté; puisqu'ils ont préservé la paix dans la province quand la guerre et les troubles

sévissaient ailleurs; pour toutes ces raisons, le gouverneur actuel accorde, donne, ratifie et confirme par la charte actuelle et pour toujours, aux Albaniens qui vivent à l'intérieur des palissades du fort, les privilèges plus haut mentionnés; il les interdit aux autres habitants et leur réserve en particulier le troc avec les cinq tribus iroquoises. Ceux qui enfreindraient ces droits pourraient souffrir la confiscation de leurs biens de sorte qu'il était dangereux de se frotter à ces magnats des pelleteries.

Pourquoi Dongan se montre-t-il si généreux envers les Albaniens ? Il a besoin de leur concours dans l'exécution des plans qu'il a tout de suite conçus. Lui, il veut empêcher l'expansion de la Nouvelle-France dans l'ouest, le sud-ouest de l'Amérique, en arrière des colonies anglaises. Il veut mettre la main sur l'Iroquoisie, terre française depuis 1667. Déjà, il a amorcé la lutte. L'amitié existe entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Lui, il n'en a cure. Aussitôt que le naïf La Barre lui a annoncé le départ de son expédition militaire et punitive contre l'Iroquoisie, Dongan agit avec la rapidité de l'éclair. Il révèle l'entreprise aux Iroquois qui aussitôt accourent à Albany pour demander du secours sous quelque forme que ce soit. Il obtient une déclaration à l'effet que ce pays est terre anglaise, il pose les armes de l'Angleterre sur les bourgades. Il revendique toute la région en vertu de prétendus droits hollandais dont sa patrie a hérités. Il veut trop précipiter les événements, et La Barre, à la fin, ne souffrira pas trop de son imprudence. Mais Louis XIV, si peu intéressé dans l'Amérique, n'oppose pas une fin de non recevoir absolue à ces prétentions; il admet la formation d'une Commission qui étudiera le problème et les deux parties commencent la préparation de cartes et de mémoires pour appuyer leurs thèses.

En même temps, Dongan surveille la situation. Et les deux gouverneurs français qui se succèdent, La Barre et Denonville, lui fournissent les occasions qu'il cherche. Les missionnaires sont presque tous partis de l'Iroquoisie, et ceux qui demeurent n'ont plus guère d'influence. On parle de conseils à tenir entre Iroquois et Français, mais aucun projet n'aboutit, de sorte que les relations entre les deux peuples cessent presque complètement. L'expédition de Denonville et l'arrestation de certains Iroquois à Katarakouy tuent en pratique le parti pro-français. Alors Dongan se sert des Albaniens durant toute cette période pour manoeuvrer les Iroquois, conduire auprès d'eux une propagande adroite, les attirer peu à peu, les lier par des traités avec d'autres colonies anglaises, travailler

sans cesse et sans répit à une alliance profonde et à une entente. Sans doute, il ne va pas trop loin : il ne fournit pas à l'Iroquoisie l'assistance militaire qu'elle demandait; il aurait été désavoué par son roi. Mais quand celui-ci perdra son trône à la suite d'une révolution, la coalition anglo-iroquoise sera prête et éclatera au grand jour dans le massacre de Lachine et les autres qui suivront. Ce pays hier français s'interposera entre la colonie française du nord et les colonies américaines du sud; ses guerriers combattront pour l'ennemi. En cinq années, les intrigues des Albaniens dirigées par Dongan, auront accompli ce tour de force que nos gouverneurs n'avaient pas su prévoir, auquel ils ne s'étaient pas opposés. Sans le vouloir, ils l'avaient plutôt favorisé. Pendant ce temps, les Albaniens avaient chauffé à blanc la population iroquoise, de sorte qu'elle entrera en guerre avec rage et furie.

Toutefois, Albaniens et Anglais conservaient leur sang-froid. Au début, leurs troupes se mêlèrent un peu aux partis iroquois. Les uns et les autres faillirent pénétrer jusqu'à Ville-Marie. Mais après ce premier effort, ils laissèrent leurs alliés belliqueux faire toute la lutte et souffrir tous les assauts. Sous les coups énergiques de Frontenac, la Confédération subit des pertes considérables. Et quand une expédition d'hiver se saisit de presque toute la population du pays des Agniers, elle entâme aussitôt des négociations de paix avec la France. Les Albaniens comprirent bien tout le danger que ce mouvement recélait pour eux; ils appréhendaient surtout la formation d'une coalition franco-iroquoise. Comme ils étaient sur les lieux, qu'ils voyaient continuellement les Iroquois, les rencontraient dans les conseils, ils continuèrent leurs intrigues et leurs manoeuvres pour empêcher les négociations de paix d'aboutir. Ils tentèrent de parler haut et fort; ils pratiquèrent le chantage; ils offrirent des présents substantiels. Le parti français était ressuscité en Iroquoisie et livrait une guerre à mort au parti anglo-iroquois. La nation était divisée. Malgré toutes les intrigues, l'Iroquoisie ne retrouve pas son enthousiasme pour la guerre; elle lança encore quelques partis qui remportèrent quelques succès, mais qui subirent à la fin des revers. Quand la paix intervint entre la France et l'Angleterre, et que les Français dûrent abandonner la lutte contre l'Iroquoisie, Frontenac se servit des Indiens alliés pour attaquer les Tsonnontouans dans le Michigan et leur imposer des pertes sanglantes. Des émissaires français travaillaient aussi dans le pays ennemi et préparaient cette paix qui surviendrait bientôt maintenant.

Dans le fond, les Albaniens avaient remporté la victoire. Au lieu de se battre contre les colonies anglaises, en particulier contre l'Etat de New-York, les troupes françaises du Canada avaient dû faire la bataille contre l'Iroquoisie.

L'histoire détaillée de cette Commune nécessiterait tout un volume. Placée dans un endroit stratégique, dirigée par des hommes d'affaires, et, pendant un temps, par de grands politiques, elle joua un rôle historique de premier plan. Elle élaborait toujours une politique réaliste mais qui aboutit à des conséquences désastreuses et sanglantes pour les voisins de l'Iroquoisie et ses ennemis.

Toutefois, il ne faut pas abandonner cette période pittoresque et mouvementée sans parler de la contrebande des marchandises qui succéda bientôt à la contrebande des pelleteries. De l'une et de l'autre, nous n'avons pas évidemment des rapports nets et précis. Des accusations se brandissent de part et d'autre sans apporter de preuves décisives. Sans doute, le fait existait. Mais chacun s'en servit trop libéralement contre ses ennemis.

Alors, les Français du Canada élaborèrent un calcul très juste. Ils cessèrent presque complètement la contrebande des pelleteries canadiennes qui dérivait vers Albany pour profiter des prix élevés. Par contre, ils commencèrent l'importation par la même ville des marchandises anglaises de traite qui permettaient aux Albaniens de payer ces prix. Non seulement elles se vendaient là à de meilleures conditions que les canadiennes, mais elles étaient mieux adaptées au goût de leur clientèle indienne, étaient même de meilleure qualité. Albany ne se refusa pas du tout à ces achats massifs. Tout au contraire. Ces ventes se faisaient facilement, les profits tombaient plus vite dans les coffres, les risques de pertes étaient amoindris. Car négocier avec ces articles des achats de fourrures, expédier et vendre celles-ci en Europe, exigeaient du temps et présentaient bien des embarras et des difficultés.

Les hommes d'affaires d'Albany ne pouvaient résister à la tentation. Mais ils oubliaient trop l'aspect national du problème. Armés ainsi de marchandises mieux choisies, les traitants canadiens attiraient à eux, et ainsi à leur pays, nombre d'indigènes; comme ils avaient en plus de l'entregent et le don de plaire, ils enlevaient à Albany la clientèle des aborigènes; et du même coup, contractaient avec eux des alliances et des traités au bénéfice de la France et du Canada. C'est une situation qui ne plaisait pas à certains observateurs de l'Etat de New-York et même

d'Albany; si jamais la guerre éclatait entre l'Angleterre et la France, comme c'était à prévoir, c'est cette dernière qui compterait le plus d'alliés indiens.

Ainsi peu à peu, les Albaniens perdaient les qualités qui leur avaient permis d'édifier leur empire. Ils méprisaient maintenant la nation iroquoise qui s'affaiblissait et que bien des influences néfastes corrompaient à la longue. Ils les traitaient mal. Ils recouraient à des moyens plus ou moins avouables pour acquérir des étendues énormes de terre fertile. Ils les dominaient avec une telle arrogance que ces indigènes tournaient les yeux vers le Canada, pour trouver des attitudes plus amicales et de la considération.

Sur ce problème, on voit jouer assez nettement la politique et les intérêts nationaux contre la politique et les intérêts municipaux. La Commune contrecarrait les orientations de l'Etat. Il s'ensuivit une bataille assez longue d'écrits divers et de débats. A la fin, l'Etat de New-York défendit la vente aux marchands canadiens des articles de traite. Ses mesures prohibitives ne furent pas couronnées d'un succès complet comme il fallait s'y attendre dans cette région favorable à la contrebande. Tout de même, la clientèle indienne, d'après certaines observations précises, commença à revenir à Albany avec ses pelleteries. Toutefois, des excès entraînèrent le rappel de cette législation sévère. Les hommes fortunés d'Albany avaient de l'influence et savaient s'en servir.

A la fin, on constata assez généralement que les conditions avaient changé, qu'un monde nouveau était né. Avec ses droits et privilèges qui constituaient désormais un anachronisme, la Commune d'Albany devait disparaître. C'est le pouvoir central qui devait en réalité diriger les affaires indiennes. On hésita entre divers systèmes. C'est à un homme seul que l'on confia cette vaste tâche, Albany devint une simple ville américaine. Mais plusieurs de ses citoyens avaient ramassé de vastes fortunes, et leurs familles se distinguèrent longtemps et se distinguent sans doute encore dans le monde de la politique, des arts, de la littérature.

Enfin, durant ces dernières décades, la Confédération iroquoise tombait dans une certaine déchéance. S'il faut s'étonner d'un fait, c'est de l'avoir vue résister aussi longtemps aux influences délétères. De nombreuses peuplades indigènes avaient disparu autour d'elle, souvent par elle, durant les cent cinquante dernières années, ou n'avaient laissé que des bandes peu nombreuses dispersées ici ou là. La guerre avait fauché les unes, les épidémies décimé les autres.

L'eau-de-vie surtout avait provoqué une dégénérescence fatale. La présence de l'homme blanc, son comportement, ses actes, avaient eu des répercussions dévastatrices. Seul le monde iroquois avait conservé son intégrité. Il n'avait admis et que très tard la présence de l'Européen en dedans de ses frontières, et en nombre limité; il avait importé de l'eau-de-vie, mais spasmodiquement, quand il allait en traite et non d'une façon continue; sa population n'avait pas trop diminué parce qu'il adoptait les garçons des tribus vaincues et parfois les adultes. Dans son isolement farouche, sur les hauteurs des terres, dans son vaste et harmonieux pays, il avait conservé une dureté primitive, des qualités ancestrales d'adresse, de bon sens et de fortitude. Son jeu, il l'avait joué entre la France et l'Angleterre sans être détruit par l'une ou par l'autre. Sa position géographique unique explique en bonne mesure ses succès.

Maintenant des facteurs, dangereux pour lui, sont à l'oeuvre; tout particulièrement la convoitise des blancs pour les belles terres qui, de tout temps, leur avaient appartenu.

Jos. Paul Desrosiers.